



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du 02/10/2026

DLB 2026/910

L'an deux mille vingt-six et le Vendredi 2 Octobre à 18h, les membres du Comité Syndical du SICTOM PEZENAS-AGDE se sont réunis en session ordinaire, à la Salle des Fêtes - 2 Avenue Abbé Sagnes - 34230 ADISSAN, sous la Présidence de Monsieur Aurélien LOPEZ LIGUORI, Président.

Date de la convocation : 23/09/2026

Affichage de la convocation : 23/09/2026

Etaient Présents :

Titulaires :

Laurent ABBES, Claude ALLINGRI, Jean AUGÉ, Mathieu BENEZECH, Claude BONAVIDA, Olivier BONNAUD, Alain BOSCH, Joëlle BOURGHELLE, Stéphan BOYER, Laurent BRAULT, Virginie BURAISS TAIX, Gilde CALAS, Christian CASSAN, Robert CHASTANG, Nelly CHEVALET, Marc DI MARTINO, Jean-Marc DOMINGUEZ, Christian DREYER, Valérie DUPONT, Martial ESPARZA, Michel FARENC, Philippe FAURE, Anne-Marie FERRANDEZ, Christian GARDET, Fabrice GARNIER, Bertrand GELLY, Nicolas GHORRA, Georges GRIMAUD, Didier GROUSELLE, Blandine LAIRD, Jean-Luc LAVERGNE, Caroline LEVANNIER, Gibert LIEHN, Aurélien LOPEZ-LIGUORI, Gérard MAILLE, Fabrice MAURRAS, Eric MILLAN, Vince NOUGUIER, Eric OULIEU, Christophe PASTOR, Jean-René PENAS, Christian PEREZ, Jacques PLANCON, Jean-Marc POLESEL, Lionel PUCHE, Jean-Luc PUEYO, Jean-Marie RIBES, Armand RIVIERE, Jean-Michel RUMEAU, Michel SANCHEZ, Olivier SANGO, Marie-Agnès SCHERRER, Marie-Aude SICARD, Jean-Luc TAURINES, Jean-Pierre THOMAS.

Suppléants :

Yohan SAVALLE, Pierre-Jean ROUGEOT, Patrick HOULES, Claude ARNAL, Thomas PEIXOTO, Philippe LEJEUNE, Jean-Claude HADJIFRAN, Nathalie ROLLAND.

Absents :

Représentés par un suppléant :

Sonia ADRIAN, Jean BLANQUEFORT, Jean-Philippe CABASSUT, Vincent GAUDY, Emmanuelle MENARD, Romain OLACIA, Daniel RENAUD, Régine ROSENFELD.

Excusés :

Gérard ABELLA, Nathalie AMOYEL, Philippe AUDOUI, Marie BALLESTERO, Cyril BARO, Gabrielle BLACHE, Pascale BONNARD, André BOUDET, Jean-Louis CALVET, Francis CASTAN, Laurent COMBES, Philippe ENJERLIC, Pascal FICHAUX, Sonia FRANCOUAL, Julie GARCIN SAUDO, Jean-Baptiste GELLY, Robert GELY, Frédéric GUARNIERI, Jean-Luc GUIRAO, Evelyne GUY, Martine HERBAUT, Philippe LAPANOUSE, Christophe LLOP, Georges LOPEZ, Michel LOUP, Patrick MARTINEZ, Sylvie MILHAU, Jacques MONCOUYOUX, Bernard MONTAGUD, Cécile MOREAU, Christiane MOTHES, Olivier NOFRE, Olivier PALANQUE, Christophe PARGOIRE, Stéphane PEPIN-BONET, Gilles POLOP-FAN, Olivier ROQUE, Jean-Pascal RUVIRA, Jean-Louis THERON, Jean-Michel ULMER, Nicole VICENTE.

Secrétaire de séance :

Gibert LIEHN

Objet : Renouvellement pour 2027 du contrat de reprise des refus par CITEO provenant de OEKOTRI

Monsieur le Président rappelle que les emballages ménagers et papiers graphiques font l'objet d'une filière Responsabilité Elargie du Producteur (REP), dont l'acteur le plus connu est CITEO.

Cet éco-organisme est agréé par les pouvoirs publics et permet ainsi à ses adhérents, metteurs sur le marché d'emballages ménager et papiers, de s'acquitter de leur contribution dont une partie est reversée aux collectivités détentrices de la compétence collecte et traitement des déchets ménagers. Le SICTOM a contractualisé avec CITEO dans le cadre du « contrat-type pour la collecte sélective » pour la période 2025-2029.

Par ailleurs, CITEO propose de contractualiser avec chaque collectivité pour reprendre les refus de tri issus du centre de tri. En effet, dans ces refus subsiste une part non négligeable d'emballages ménagers. Compte tenu de leurs caractéristiques (taille, absence de filières de valorisation ...) ces emballages partent à l'enfouissement alors qu'ils devraient être pris en charge dans le dispositif de soutien de CITEO.

Compte tenu de la proposition de contrat de CITEO : prise en charge totale des refus de tri jusqu'à 10,9 % du tonnage d'entrée et facturation des autres tonnages au prix couramment pratiqué sur le marché pour une valorisation énergétique, le SICTOM a intérêt à renouveler le contrat de reprise des refus pour l'année 2027.

Cette proposition fait objet d'un contrat à part du Contrat type pour la collecte sélective.

Les membres du Comité Syndical sont invités à délibérer sur cette proposition.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

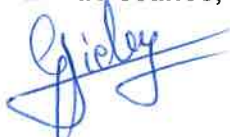
À l'unanimité,

VALIDE le renouvellement pour 2027 du contrat de reprise des refus par CITEO provenant de OEKOTRI

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,



Gilbert LIEHN



Le Président,

Aurélien LOPEZ LIGUORI

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

A Nézignan l'Évêque, le

13/10/2026